

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 MAI 2025**

*SÉANCE OUVERTE A 20h35*

**PRÉSENTS** : M Nicolas BOOS, M Serge CHARTIER, M Jacques HUGON, Mme Annie VOGNE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Nicolas BOOS.

**ABSENTE EXCUSÉE** : Mme Isabelle WHELAN.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (4 voix) le procès-verbal du conseil municipal du 24 mars 2025.

**2. CRÉATION D'UN EMPLOI DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

Actuellement, Madame Isabelle BRENIAUX occupe un emploi de secrétaire général de mairie. Par arrêté du 27 mars 2025 du Centre de Gestion du Jura (CDG 39), Madame Isabelle BRENIAUX est inscrite sur la liste d'aptitude de la promotion interne 2025 pour l'accès au grade de rédacteur territorial.

Le maire propose la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 5h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 afin que Madame Isabelle BRENIAUX puisse accéder à son grade.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (4 voix) de créer d'un emploi de rédacteur territorial à temps non complet à raison de 5h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**3. MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE (RIFSEEP)**

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été mis en place au sein de notre commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Il se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent,
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent.

Concernant l'IFSE :

- le plafond annuel réglementaire attaché aux adjoints administratifs (catégorie C) est de 11 340 €,
- le plafond annuel réglementaire attaché aux rédacteurs territoriaux (catégorie B) est de 17 480 €.

Concernant le CIA :

- le plafond annuel réglementaire attaché aux adjoints administratifs (catégorie C) est de 1 260 €,
- le plafond annuel réglementaire attaché aux rédacteurs territoriaux (catégorie B) est de 2 380 €.

Après débats, le conseil municipal décide à l'unanimité (4 voix) d'adopter les valeurs des plafonds annuels réglementaires attachés aux rédacteurs territoriaux à savoir 17 480 € pour l'IFSE et 2 380 € pour la CIA et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **4. GESTION DES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES**

Le maire rappelle que le conseil municipal du 24 mars 2025 avait décidé d'accepter la proposition du technicien forestier d'entretien de la parcelle forestière communale 8.

Il présente :

- l'estimation de l'ONF pour 6 885 € HT,
- le devis de M PELLERIN pour 3 300 € HT.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (4 voix) d'accepter le devis de M PELLERIN de 3 300 € HT et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **5. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le maire rappelle que le plan communal de sauvegarde (PCS) a été présenté lors du conseil municipal du 24 mars 2025 et diffusé pour avis le 7 mai 2025 aux membres du conseil municipal.

Après relecture et débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (4 voix) le plan communal de sauvegarde de notre commune.

#### **6. DEMANDES DE SUBVENTION POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE L'ÉTANG**

Le maire précise que le chemin de l'Étang est dégradé en particulier après la décharge, après le carrefour en bas du Champ des Fins et dans la descente peu avant le chemin blanc qui a été refait reliant Le LATET à SAINT GERMAIN EN MONTAGNE.

Il présente le devis de l'entreprise Jean-Michel DOLE pour 3 825 € HT.

Il propose de demander les subventions suivantes:

- la DETR à la Préfecture à hauteur de 30 % ,
- et l'Aide aux Territoires au Département à hauteur de 30 %.

Après débat, le conseil municipal approuve à l'unanimité (4 voix) les demandes de subventions DETR à la Préfecture (30 %) et Aide aux Territoires au Département (30 %) et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **7. RÈGLES DE PRIORITÉS D 251 AVEC LES VOIES COMMUNALES**

Le maire rappelle les décisions de principe du conseil municipal du 18 novembre 2024 :

- vitesse limitée à 30 km/h entre l'entrée et la sortie du village se traduisant par la pose de panneaux aux entrées du village,
- pose d'un panneau « Cédez le Passage » à l'intersection entre le chemin de l'Étang et la D 251,
- pose d'un panneau « Stop » à l'intersection entre la Place de la Mairie et la D 251.

Il présente le devis de la société MARKOSOL pour un montant de 1 526,89 € HT.

Après débat, le conseil municipal accepte à l'unanimité (4 voix) le devis de la société MARKOSOL de 1 526,89 € HT et autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

#### **8. CONSEIL EN ÉCONOMIE PARTAGÉE**

M Nicolas BOOS présente le rapport effectué par le SIEDEC sur le Conseil en Économie Partagée (CEP).

L'état des lieux fait apparaître des performances perfectibles dans l'isolation du bâtiment et du mode de chauffage. Le SIEDEC propose d'abandonner le chauffage au gaz et de privilégier les radiateurs électriques de bonne qualité.

Le maire propose d'abandonner le chauffage au gaz pour les 2 studios du 2<sup>ème</sup> étage et d'investir dans des radiateurs électriques modernes à chaleur douce et programmables.

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité (4 voix) de l'étude de la mise en place de nouveaux radiateurs électriques dans les 2 studios du 2<sup>ème</sup> étage et dans les pièces du rez de chaussée, charge le maire de conduire cette étude et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

## **9. SITE INTERNET**

M Nicolas BOOS présente le site Internet de la commune.

Le conseil municipal apprécie le travail effectué et approuve le contenu.

Le site sera mis en ligne avant l'été.

## **10. INFORMATIONS DIVERSES**

### **101. Regard France Télécom**

Il a été constaté un affaissement du regard France Télécom situé place de la Mairie à proximité du bâtiment mairie.

La réparation sera prise en charge par Orange et les travaux nécessaires sont prévus au plus tard le 6 juin 2025.

### **102. Réponses aux demandes de subventions**

Le conseil municipal attend les réponses de la Préfecture et du Département au sujet des demandes de subventions pour la réserve incendie, les réfections des halls d'entrée et de la cage d'escalier de la mairie, de la cour Est de la mairie.

### **103. Fête des mères**

La manifestation traditionnelle aura lieu samedi 17 mai à 18h sous la forme d'un apéritif dînatoire. Les invitations ont été diffusées.

### **104. Fête nationale du lundi 14 juillet 2025**

Le maire propose un apéritif en plein air au centre du village, sous les tilleuls à proximité du terrain de boules, un repas « tiré du sac » sur place et quelques parties de pétanque pour se détendre entre les habitants du MOUTOUX.

Le Conseil municipal abonde dans le sens de cette proposition. Des réunions d'organisation auront donc lieu ultérieurement.

### **105. Terrain vague aux Champs des Fins**

M Nicolas BOOS propose de faire passer l'épareuse de l'entreprise Mickael MELIN aux endroits embroussaillés avant l'arrivée des chevaux du Ranch.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le secrétaire de séance  
Nicolas BOOS

Le Maire  
Jacques HUGON